



BULLETIN D'INFORMATION N°28

JUIN 2023

Travaux

Travaux parking du Vesubia Mountain Park

Le parement en pierre destiné à habiller les blocs de polystyrène est en cours.

Le Parking, bien avancé, devrait ouvrir courant juillet.



Terrasse du Régina

Les travaux d'étanchéité et de réfection du sol de la terrasse du Régina devraient débuter à la mi-juin, pour une durée de 6 à 7 semaines. La boîte aux lettres sera déplacée. Bien entendu des accès provisoires seront mis en place par l'entreprise en charge des travaux pour permettre d'accéder à la banque, à la Poste et à l'entrée de l'immeuble.

Futurs aménagements

Les élus de la commune se sont concertés avec l'Agence 06, le paysagiste et le maître d'œuvre dernièrement engagés par la Mairie afin de réfléchir aux futurs équipements sportifs et à l'aménagement de l'entrée du village.



Route du Boréon

Enfouissement du réseau électrique par ENEDIS afin d'augmenter la puissance et de supprimer les lignes aériennes.

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)



Dans l'attente de l'ouverture de la MAM et pour anticiper au mieux les besoins des familles, nous invitons les parents intéressés par ce mode de garde à se manifester par téléphone au 04.93.03.60.00.

Halte répit Alzheimer

France Alzheimer 06 propose, grâce au soutien financier du Département, une halte répit gratuite le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois de 10h à 16h30 au centre Jean Chanton à Roquebillière.

Plus d'informations au 04.93.52.62.00 ou au 06.51.26.47.21.



Fleurissement

En raison de l'alerte sécheresse déclarée par la Préfecture Alpes-Maritimes, la Municipalité a décidé de réduire le nombre de jardinières fleuries et de privilégier plantes et espèces économes en eau.



BULLETIN D'INFORMATION N°28

JUIN 2023

Signature de la charte de proximité

La Commune a choisi de s'engager aux côtés de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes dans une politique affirmée de soutien des entreprises artisanales situées sur la St-Martin-Vésubie et de valorisation du « Consommez local, consommez artisanal » auprès de ses habitants.

Un grand merci aux commerçants et à Laurent Fredj, Président de l'Association Haute Vésubie Dynamique, présents lors cette signature qui a officialisée cette démarche.



5 ordinateurs pour le centre de loisirs « Les Galopins » !

Le Kiwanis Club d'Antibes Juan-Les-Pins, représenté par Monsieur Devertu, est venu offrir au centre de loisirs 5 ordinateurs.

Un grand merci au Club pour sa générosité.

Déclaration meublés de tourisme

La saison estivale approche à grands pas, l'occasion de rappeler à tous les propriétaires de meublés de tourisme, classés ou non, qu'en application des articles L. 324-1-1 I et D. 324-1-1 du code du tourisme, ils doivent obligatoirement faire une déclaration en Mairie de St-Martin-Vésubie au moyen du formulaire CERFA n° 14004*04.

Si le meublé est la résidence principale du loueur, il est dispensé de cette déclaration sous réserve de louer moins de 120 jours par an. De plus, tous les propriétaires de locations touristiques, qu'il s'agisse de résidence principale ou secondaire, doivent s'inscrire sur le portail de la taxe de séjour de la Métropole Nice Côte d'Azur <https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/metropole-nca>

Zone Bleue

En respectant les zones bleues vous permettez le maintien de zones de stationnement gratuites et surtout un meilleur accès aux commerces. Nous vous rappelons qu'à compter du **15 juin et jusqu'au 15 septembre**, le stationnement maximum autorisé est de 1h30 sur les plages horaires de **8h30 à 12h30 et 14h30 à 18h30**. Le disque bleu est en vente à 1€ au bureau d'information touristique. Les zones concernées sont : **place des Allées, début de l'Allée de Verdun, début du boulevard Lazare Raiberti jusqu'à la Médiathèque ainsi que le nouveau parking Kellermann.** Tout contrevenant s'expose à une amende de 35€.

A noter sur votre agenda !

- ♦ **Le samedi 17 juin** : Fête du Fifre et Run & Bike
- ♦ **Le dimanche 25 juin** : 1er salon de l'artisanat & des métiers de nos montagnes